



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Accession a la propriete

Question écrite n° 7041

Texte de la question

M Gerard Istace attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'equipement et du logement, sur un des aspects de la reforme de l'aide au logement, qui concerne l'accession a la propriete. Au-dela des mesures d'urgence mises en oeuvre recemment, ne conviendrait-il pas de moraliser l'accession des familles modestes en prevoyant par exemple de valider les contrats de construction des lors que le plan de financement aura ete vise par un organisme independant.

Texte de la réponse

Reponse. - Le probleme evoque par l'honorable parlementaire fait l'objet de toute l'attention du Gouvernement. Le ministere delegue charge du logement a engage une consultation aupres des professionnels (banques, assurances, constructeurs de maisons individuelles, artisans) et des associations de consommateurs afin d'elaborer un projet de reforme du secteur de la maison individuelle. La reflexion en cours vise un double objectif : le renforcement de la protection de l'accedant et l'etablissement de meilleures conditions de fonctionnement du milieu professionnel. Elle concerne en particulier la nature du contrat (prise en compte de la totalite des couts et frais de l'operation, definition precise du produit) le controle du financement et le dispositif de suivi du contrat (contrôle des travaux pour le deblocage des fonds, reception des travaux). Par ailleurs, comme cela a ete signale recemment a MM les prefets, le ministere souhaite voir se renforcer, en collaboration avec les collectivites territoriales, les dispositifs d'information des usagers et en particulier le reseau des associations departementales pour l'information sur le logement.

Données clés

Auteur : [M. Istace Gerard](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7041

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : équipement et logement

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et de la mer

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 19 décembre 1988, page 3719